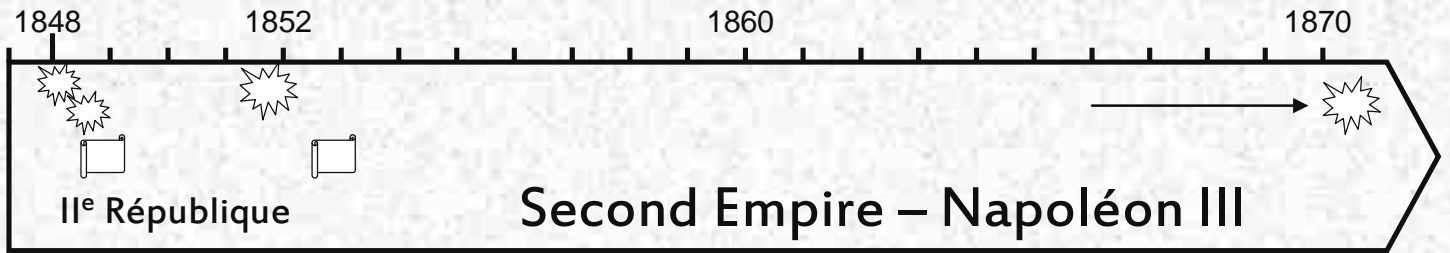


Introduction

Activité 1. Chronologie 1848-1870

Pourquoi l'instauration du suffrage universel masculin en 1848 ne suffit-il pas à trancher la question du régime politique ouvert depuis 1789 ?



I. La IIe République (1848-1852)

A. La République démocratique et l' « esprit de 1848 »

Activité 2

- Regarder la vidéo « La Révolution de Février 1848 », Retronews (BnF) + Lire la chronologie ci-dessous
- Justifiez l'affirmation suivante : « La Révolution de février 1848 est démocratique, libérale et sociale »

1848

23-24 février : Insurrection parisienne suite à l'interdiction d'un banquet républicain : Paris se couvre de barricades ; la Garde nationale fraternise avec la foule. Louis-Philippe abdique, la famille royale s'enfuit en Angleterre. Création d'un gouvernement provisoire composé de républicains modérés (dont Lamartine) et de démocrates.

25 février : Proclamation de la IIe République ; proclamation du droit au travail et création des Ateliers nationaux (chantiers de travaux publics organisés par l'Etat pour employer les ouvriers au chômage)

26 février : abolition de la peine de mort en matière politique

4 mars : Liberté totale de la presse et des réunions publiques

5 mars : Instauration du suffrage universel masculin ; limitation de la journée de travail (10 heures à Paris, 12 en province)

23 avril : Election d'une Assemblée nationale constituante au suffrage universel masculin

27 avril : Abolition de l'esclavage (Victor Schoelcher)

Activité 3. PPO. Alphonse de Lamartine en 1848

Répondez à la question suivante : « quels rôles jouent A. de Lamartine durant les mois de février-mars 1848 ? »



H. F. E. Philipotteaux, Lamartine refusant le drapeau rouge devant l'Hôtel de Ville, le 25 février 1848, Petit Palais, Paris

Au nom du gouvernement provisoire, Lamartine présente aux Français la nouveauté du suffrage universel.

« [...] Nous avons hâte de remettre la République à la nation. La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la Terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme, sa propre souveraineté. L'élection appartient à tous sans exception. À dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France. Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire : « Tu es plus souverain que moi ! ». Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne. Le règne du peuple s'appelle la République. Si vous nous demandez quelle république nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République.

Le peuple a combattu avec héroïsme. Le peuple a triomphé avec humanité. Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure ! Le peuple a brisé de lui-même, aussitôt après le combat, l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis. »

Alphonse de Lamartine, Déclaration du gouvernement provisoire le 17 mars 1848, Œuvres complètes, t. 39, 1863.

B. L'échec de la république sociale

Activité 4.

a) Regarder la vidéo « Juin 1848 : La Révolution du peuple », Retronews (BnF) + Lire la chronologie ci-dessous

b) Expliquez comment la question sociale met fin à « l'esprit de 1848 »

1848

15 mai : Manifestation à Paris, la foule envahit l'Assemblée nationale, arrestation des dirigeants d'extrême gauche

21 juin : Fermeture des ateliers nationaux

23-26 juin : Insurrection ouvrière à Paris réprimée par le général Cavaignac

Activité 5. PPO. George Sand, femme de lettres engagée en politique

D'après ces deux lettres de G. Sand quelles sont les opinions et les activités de G. Sand pendant l'année 1848 ?

George Sand a rédigé (anonymement) certains des Bulletins de la République, circulaires envoyées par le ministère de l'Intérieur aux maires des communes. Elle en parle à son fils.

« Mon Bouli,

Me voilà déjà occupée comme un homme d'État. J'ai fait déjà deux circulaires gouvernementales aujourd'hui, une pour le ministère de l'Instruction publique, et une pour le ministère de l'Intérieur. Ce qui m'amuse, c'est que tout cela s'adresse aux maires, et que tu vas recevoir par la voie officielle les instructions de ta mère.

Ah ! Ah ! monsieur le maire ! Vous allez marcher droit, et pour commencer, vous allez lire vos Bulletins de la République tous les dimanches à votre garde nationale réunie. Quand vous l'aurez lu, vous l'expliquerez, et quand ce sera fait, vous afficherez ledit Bulletin à la porte de l'église. Les facteurs ont l'ordre de faire leur rapport contre ceux des maires qui y manqueront.

[...] Nous l'aurons, va, la République, en dépit de tout. Le peuple est debout et diablement beau ici. Tous les jours et sur tous les points, on plante des arbres de la liberté. J'en ai rencontré trois hier en diverses rues, des pins immenses portés sur les épaules de cinquante ouvriers. »

George Sand, Lettre à Maurice Dudevant-Sand, 23 mars 1848.

« Moi je n'ai qu'une passion, l'idée d'égalité. [...] Elle seule épanouit mon âme et console d'immenses douleurs. Mais c'est un beau rêve dont je ne verrai pas la réalisation. J'ai cru, [...] après février, que les temps étaient mûrs où l'humanité pouvait comprendre que son mal venait de l'inégalité et où, par l'instinct, le besoin et le vœu de presque tous, les mœurs allaient subir un changement progressif comme on dit, mais continu, rapide et même facile. Je suis détrompée aujourd'hui. Les hommes n'en sont pas là. Ils ont trop de rancune, trop de peur, trop de petites gens. [...] Ce qui me reste à vivre n'est point couleur de rose. Je ne parle pas de l'existence matérielle, ceci m'importe peu, et quelle que soit la mienne, je m'en arrangerai, chaumière ou prison ! Mais j'ai toujours vécu par l'idée : quand ce soleil pâlit, rien ne me charme, quand il se ranime, rien ne m'épouvante. »

George Sand, Lettre à Hortense Allart de Méritens, 10 juin 1848.

C. De la République réactionnaire à la fin de la République

Activité 6. PPO. Louis-Napoléon Bonaparte, premier président de la République

- Regarder la vidéo « Louis-Napoléon Bonaparte, de la Présidence (1848) au Trône (1852) », *Fondation Napoléon*
- Réalisez une biographie de Louis-Napoléon Bonaparte, premier président de la République

Réalisez une biographie en respectant les consignes ci-dessous :

- Faire une page A4 dactylographiée maximum
- Insérer une illustration de Louis-Napoléon Bonaparte président de la République
- Faire une bibliographie / sitographie
- Répondre précisément aux questions ci-dessous :
 - 1) Quel est le lien entre Louis-Napoléon Bonaparte et Napoléon Ier ?
 - 2) Résumer brièvement ce que fait Louis-Napoléon Bonaparte pendant la Monarchie de Juillet (1830-1848).
 - 3) Présenter l'élection présidentielle de décembre 1848 : à quel parti est lié Louis-Napoléon Bonaparte ? Combien de voix obtient-il ?
 - 4) Que pense Victor Hugo du Président lors de son 1^{er} dîner à l'Elysée (doc. 4 p. 79)
 - 5) Quels sont les points de discorde entre l'Assemblée Nationale et le Président entre 1849 et 1851 ?
 - 6) Quand et comment Louis-Napoléon Bonaparte met-il fin à son conflit avec l'Assemblée Nationale ?
 - 7) Quand et comment Louis-Napoléon Bonaparte rétablit-il l'Empire ?

II. Le Second Empire (1852-1870) : de la dictature au régime parlementaire

Activité 7

A partir du cours du manuel p. 72-73 répondez aux questions ci-dessous

- Pourquoi parle-t-on d'un empire autoritaire dans les années 1850 ?
- Comment caractériser le « césarisme démocratique » ?
- Comment le régime impérial évolue-t-il dans les années 1860 ?

Activité 8

Après avoir présenté rapidement le document vous identifieriez quelles sont les caractéristiques du Second Empire qui sont mises en cause par l'auteur du texte

Les libertés nécessaires

« Pour moi, messieurs, il y a cinq conditions qui constituent ce que j'appelle le nécessaire en fait de liberté. La première est celle qui est destinée à assurer la sécurité du citoyen. Il faut que le citoyen repose tranquillement dans sa demeure, et parcoure toutes les parties du territoire sans être exposé à aucun acte arbitraire. Pourquoi les hommes se mettent-ils en société ? Pour assurer leur sécurité. Mais quand ils se sont mis à l'abri de la violence individuelle, s'ils restaient exposés à la violence du pouvoir destiné à le protéger, ils auraient manqué leur but. Il faut que le citoyen soit garanti contre la violence individuelle et contre tout acte arbitraire du pouvoir. Ainsi, quant à cette liberté qu'on appelle liberté individuelle, je n'insisterai pas [...]. De même que la liberté individuelle du citoyen existe à la condition qu'il n'aura pas provoqué la vindicte des lois, la liberté de la presse est à cette condition que l'écrivain n'aura ni outragé l'honneur des citoyens, ni troublé le repos du pays. Ainsi, selon moi, la seconde liberté nécessaire, c'est, pour les citoyens, cette liberté d'échanger leurs idées, liberté qui enfante l'opinion publique. Mais lorsque cette opinion se produit, [...] il faut qu'elle ait un résultat. Pour cela, il faut que des hommes choisis viennent l'apporter ici, au centre de l'État – ce qui suppose la liberté des élections. [...] Il ne faut pas qu'il [le gouvernement] puisse dicter les choix et imposer sa volonté dans les élections. Voilà ce que j'appelle la liberté électorale.

[...] Quand ces élus mandataires de l'opinion publique, chargés de l'exprimer, sont réunis ici, il faut qu'ils jouissent d'une liberté complète ; il faut qu'ils puissent à temps [...] opposer un utile contrôle à tous les actes du pouvoir. [...] Cette liberté est, selon moi, la quatrième des libertés indispensables. Enfin vient la dernière [...] : c'est de faire que l'opinion publique, bien constatée ici à la majorité, devienne la directrice de la marche du gouvernement. »

Adolphe Thiers, Discours devant le corps législatif, 11 janvier 1864.